

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

L'ÉTAT

DOSSIER

du tableau de Jan Aise

représentant l'artiste et sa
femme, et du Don de M. le sénateur
Jan den Nest, de "La Bacchante",
du même artiste.

J 3696.3697

NUMÉRO

DATE

D'ORDRE

DE LA PIÈCE

ANALYSE

no 1989 - Van der Aise, "l'artiste et sa femme", et "La Bacchante"

Van Aise

4989

21/7 1871

A M Van den Nest
Dordrecht

Monsieur ~~Philippe~~ de J. de M.
Le Ministre de l'Intérieur,
Paris.
J'ai l'honneur de vous adresser
ci-joint le rapport de la Commission
des Monuments Historiques,
et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre,
l'assurance de ma haute et dévouée
considération.

P. Van der Aise
Le Secrétaire
de la Commission
des Monuments Historiques.

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

M. P.
Van Aise

3

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

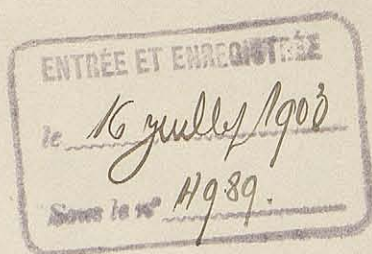
DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N° 22416.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la direction.

ANNEXE.
SOMMAIRE.

Bruxelles, le 14 juillet 1903.



Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître
que mon département a fait l'acquisition du
tableau de feu Gustave VanAise représentant
"l'Artiste et sa femme."

En ce qui concerne une autre oeuvre de
l'artiste "La Bacchante", que votre commission
a également désignée en vue d'une acquisition
éventuelle, je m'empresse de vous faire savoir
que le possesseur actuel, Mr le sénateur
Van den Nest vient d'en faire don à l'Etat.

Je vous saurais gré de vouloir bien
assurer le placement de ces oeuvres dans les
galeries des musées.

Agréez, Messieurs, l'assurance
de ma considération distinguée.

Le Ministre:

A la commission directrice des musées royaux des peinture et de
sculpture de l'Etat.

7
26/5/3
Vanaisé
4493/6

A. H. L. Minsch
de P. A.

Pour avoir l'honneur
 de vous faire connaître
 que le C^{te} P^{re} après
 avoir vu l'acte l'express
 de vouloir la faire
 sur son Van d'ile entre
 le moment de l'acte
 ad hoc, que le C^{te}
 par ~~le~~ ^{leur} ~~le~~ ^{le} C^{te}
 leur en vote par son
 à l'égard de l'acte
 partant de l'acte
 et de la femme qui
 par l'acte de l'acte
 après 22 de l'acte

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

DIRECTION

DES

Beaux-Arts.

N° 22476. B.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 22 mai 1889.

4989/1

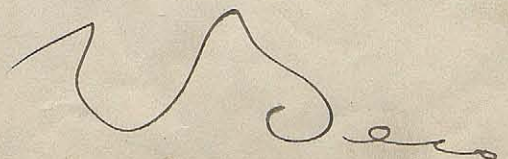
Messieurs

J'ai l'honneur de vous soumettre, en vertu de la disposition réglementaire concernant l'admission d'œuvres d'artistes contemporains dans les collections du Musée, les Portraits de Gustave Van Aise et de sa femme, qui figurent sous le n° 38 à l'exposition des œuvres de feu Gustave Van Aise, ouverte en ce moment au Cercle artistique.

Comme suite à ma dépêche du 23 mars dernier, n° 24001, interprétant l'article 7 de l'arrêté royal du 12 Janvier 1887, je ne crois pas inutile, à cette occasion, de vous faire remarquer que cet article 7 a été complété par l'arrêté royal du 17 Juin 1889, interprété par la dépêche d'un de nos honorables prédécesseurs en date du 24 Juin suivant; il ressort de ce texte que le Gouvernement s'est réservé formellement la faculté de consulter votre Collège avant de conclure l'achat d'une œuvre d'art en vue du Musée. Je me crois donc autorisé à vous demander de vouloir bien me signaler toute autre œuvre de feu Van Aise, qui vous paraîtrait pouvoir être choisie de préférence à celle que j'indique ci-dessus ou en concurrence avec elle.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le Ministre
le Secrétaire Général



A la Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture.